

## **AVIS PUBLIC**

### **Règlement 1028-17 modifiant le Règlement 927-13 concernant le contrôle des haies**

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 3 avril 2017;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 6 mars 2017;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 3 avril 2017;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 12 avril 2017;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 18<sup>e</sup> jour d'avril 2017

Céline LeBlanc  
Greffière